

Marché de prestations de services (article 27 du Code des Marchés Publics)

Commune de Saint Jacut de la mer : gestion des mouillages.

Pour l'exploitation de ses mouillages, la Commune de Saint Jacut de la mer recherche un gestionnaire ayant des connaissances maritimes et, si possible, une expérience en matière de gestion de port et/ou délégation de services. Un prestataire local serait souhaité. Permis côtier exigé.

Durée du contrat 6 ans, renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Faire acte de candidature, par écrit, à la Mairie de Saint Jacut de la mer pour le 30 novembre 2017, dernier délai, en joignant tous renseignements et références permettant de procéder à une présélection.

Un document décrivant les missions attendues pour la bonne gestion des mouillages sera adressé à chaque candidat présélectionné.

Courrier à envoyer à l'attention de Madame le Maire, Mairie 3 rue du Châtelet 22750 Saint Jacut de la mer.